

Du 30 octobre 2012 au 27 novembre 2012

UN COUSSIN  
DE CHARGEMENT SANS FIL  
FATBOY®  
OFFERT

.....  
pour l'achat d'un Nokia Lumia 920

**NOKIA**

**COMMENT RECEVOIR LE REMBOURSEMENT DE VOTRE CHARGEUR SANS FIL FATBOY® NOKIA**

1. Achetez simultanément dans une boutique Phone House participante un Nokia Lumia 920 et le coussin de chargement sans fil Fatboy® de Nokia (DT-901) entre le 30 octobre et le 27 novembre 2012. Nokia vous rembourse votre chargeur Fatboy® dans un délai de 1 à 3 semaines à compter de la réception de votre dossier conforme dans la limite de 89,90 € TTC.
2. Remplissez le bulletin ci-dessous en majuscules ou indiquez vos coordonnées complètes sur papier libre.
3. Joignez impérativement au bulletin ou au papier libre :
  - l'original ou la photocopie du ticket de caisse ou de la facture entière prouvant votre achat simultanément d'un Nokia Lumia 920 et du coussin de chargement sans fil Fatboy® de Nokia, et faisant apparaître le nom de l'enseigne Phone House où l'achat a été effectué ainsi que les libellés du téléphone et de l'accessoire achetés avec leur prix et date d'achat entourée;
  - l'original de la vignette IMEI découpée sur l'emballage du téléphone;
  - un RIB/RIP/RICE.
4. Envoyez l'ensemble des éléments de votre dossier dans une enveloppe suffisamment affranchie avant le 11/12/2012 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**OFFRE NOKIA FATBOY PHONE HOUSE – S267**  
**SOGEC GESTION**  
**91973 COURTABOEUF CEDEX**
5. Vous recevrez un SMS confirmant la réception de votre dossier conforme. Pour toute question sur votre remboursement ou le suivi de votre dossier, appelez le 01 69 79 25 54 (du lundi au jeudi de 9h30 à 16h et vendredi de 9h30 à 14h).

Nom\* : \_\_\_\_\_

Prénom\* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal\* : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

NB : Cette adresse ne sera pas transmise à des tiers. Tous les champs sont obligatoires. Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

En cochant cette case, j'autorise Nokia France à me communiquer des informations et des offres promotionnelles.

\* Offre promotionnelle valable en France Métropolitaine (Corse incluse) du 30 octobre au 27 novembre 2012, permettant d'obtenir le remboursement du coussin de chargement sans fil Fatboy® Nokia DT-901 acheté simultanément à l'achat d'un Nokia Lumia 920 dans la limite du prix public généralement constaté de 89,90 € TTC. La demande de remboursement est à effectuer avant le 11/12/2012 (cachet de La Poste faisant foi). Seules les demandes comportant l'ensemble des pièces et informations demandées par Nokia seront prises en compte. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 22/01/2013. Remboursement du client dans le délai maximum de 3 semaines suivant la réception par Nokia de la demande dûment complétée. Offre limitée à un seul remboursement par personne (même nom, même prénom, même adresse et/ou RIB/RICE). Nokia se réserve le droit discrétionnaire de suspendre, modifier ou/et annuler la présente offre de remboursement en cas de nécessité. En adressant sa demande le client accepte que toutes vérifications de ses coordonnées puissent être effectuées par Nokia, et reconnaît que les informations demandées sont obligatoires pour pouvoir bénéficier de l'offre. Ces informations sont destinées à Nokia uniquement et ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation de ses données personnelles auprès de Nokia France - Service Customer Care - Parc du Millénaire II - 35, rue de la gare - 75019 Paris (remboursement du timbre sur demande, au tarif lent en vigueur). Nokia et Nokia Lumia 920 sont des marques déposées de Nokia Corporation. Microsoft®, Windows® et le logo Windows® sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Les autres noms de produits et de sociétés mentionnés sont des marques déposées ou des noms commerciaux appartenant à leurs propriétaires respectifs. DAS Nokia Lumia 920 : 0,70 W/kg. Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifié le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Visuels non contractuels. Tous droits réservés. © 2012 Microsoft Corporation. © 2012 Nokia. R.C.S. Paris B 493271522.